



4 ter esplanade de Klettgau - 44190 Clisson
T. 02 40 43 62 57
sivucrerche@orange.fr

Clisson, le 27 février 2026

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 09 FEVRIER 2026

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025
2. AFFAIRES FINANCIERES
 - 2.1 Débat sur les orientations générales du budget 2026
3. RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1 Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
4. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS



L'an deux mille vingt-six, le NEUF FEVRIER à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique en mairie de Gorges (salle de réunion des élus), sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez (suppléante),

GETIGNE : Mme Bénédicte Loiret,

GORGES : Mme Séverine Protois-Menu,

SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran, Mme Janik Rivière (suppléante).

Absentes représentées

GETIGNE : Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret).

GORGES : Mme Sonia Petit (procuration à Mme Séverine Protois-Menu),

Absente excusée :

CLISSON : Mme Véronique Jousset,

Absente :

SAINT-LUMINE : Mme Céleste Morisseau.

Secrétaire de séance : Madame Alexia Pirois.

Date de convocation : 02 février 2026



Après l'appel des présents, **Madame la Présidente** ouvre la séance tout en souhaitant la bienvenue aux déléguées.

1. ETUDE ET VOTE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal.

- ✓ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

26.02.01

▫ Débat sur les orientations générales du budget 2026

Madame la Présidente expose les faits.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et à la nouvelle instruction comptable et financière M57, dès lors qu'une commune de plus de 3 500 habitants adhère au syndicat, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

Le Débat d'Orientations Budgétaires précède le vote du compte administratif 2025 et du budget primitif 2026 (incluant la reprise des résultats 2025).

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientations budgétaires annexé,

*Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,*

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires s'est bien tenu,

APPROUVE le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2026,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DEBAT

1- Mme Protois-Menu présente les résultats estimés pour 2025 selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses		
Réalisations de l'exercice	815 273,43 €	89 687,96 €
Recettes		
Réalisations de l'exercice	938 053,97 €	77 936,68 €
Résultat de l'exercice	122 780,54 €	- 11 751,28 €
Résultat N-1 reporté	95 155,58 €	24 997,09 €
Résultat d'exécution de l'exercice	217 936,12 €	13 245,81 €
Dépenses		
Restes à réaliser à reporter en N+1		- 6 398,85 €
Recettes		
Restes à réaliser à reporter en N+1		- €
Solde des restes à réaliser		- 6 398,85 €
Résultat définitif de l'exercice	217 936,12 €	6 846,96 €
RESULTAT CUMULE	224 783,08 €	

Mme Protois-Menu explique que le résultat est supérieur aux prévisions (et la nécessité d'un fonds de roulement équivalent à 2 mois de rémunérations) par des dotations et subventions plus importantes que prévues.

Mme Protois-Menu rappelle que la prospective envisagée pour les années 2024-2026 demandant une participation plus conséquente aux communes a déjà été réduite pour 2025 et qu'il ne sera pas demandé d'augmentation pour 2026.

Mme Cardinaud précise que les économies faites sur les postes de réparations d'équipements par l'investissement de matériels neufs, la fin de certains dossiers RH... ont permis d'obtenir ces résultats positifs. Et Mme Protois-Menu de préciser également que pendant des nombreuses années, les budgets ont été resserrés au maximum, sans investissements pédagogiques, et peu d'équipements.

2- Mme Protois-Menu propose de présenter la prospective de Budget prévisionnel 2026.

2.1 Mme Protois-Menu présente le détail des DEPENSES de fonctionnement selon le tableau suivant :

		BP 2025 initial	BP 2025 + DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	115 000,00	114 200,00	139 900,00
012	Charges de personnel	740 000,00	739 820,00	780 000,00
014	Atténuations de produits	-	-	-
65	Autres charges gestion courante	1 560,00	1 740,00	1 600,00
66	Charges financières	3 500,00	3 300,00	2 700,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Provisions (semi-budgétaire)	-	-	50 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-
Total	DEPENSES REELLES	860 060,00	859 060,00	974 200,00
042	Dotations aux amortissements	10 000,00	11 000,00	30 000,00
023	Virement à la sect° d'investis.	-	-	18 000,00
001	Déficit antérieur reporté Fonc	-	-	-
Total	DEPENSES TOTALES	870 060,00	870 060,00	1 022 200,00

Mme Protois-Menu et Mme Cardinaud précisent que :

- Le chapitre 011 est augmenté pour faire face aux diverses augmentations telles que : l'inflation générale des prix, la mise en place d'un loyer pour le bureau de la DAF ; pour permettre d'allouer un budget plus important en vue de réaliser des animations (budget très réduit depuis plusieurs années) ; mais également pour assurer le remboursement de la taxe foncière depuis 2007 payée par la Ville de Clisson (estimé à 1000€/an soit 20 K€).

Mme Cardinaud précise que les montants réalisés au CA 2025 sont de 103 K€ pour le 011 et 696 K€ pour le 012.

Mme Rivière demande pourquoi il est envisagé un montant de 780 K€ pour 2026.

Mme Cardinaud explique les difficultés de recrutement pour remplacer les personnes en arrêts maladie.

Mme Protois-Menu ajoute que quelques années auparavant, il y avait un personnel supplémentaire à mi-temps pour assurer cette fonction, mais que le poste a été arrêté à cause de la situation financière du SIVU. Néanmoins, l'absence récurrente épuise les autres agents qui à leur tour se mettent en arrêt.

Mme Protois-Menu explique que la remise en place de ce mi-temps est en cours de réflexion et qu'il serait complété avec les 20% d'animation du poste de « restauration ». En effet, les derniers agents affectés à ce poste de restauration quittent rapidement la structure car ils ne se retrouvent pas avec ce panachage de missions. Leur vocation est soit technique, soit animation et la combinaison ne les satisfait pas.

Mme Rivière demande si une alternante pourrait assurer la mission.

Mme Protois-Menu explique que nous avons pris une alternante en formation d'Auxiliaire de puériculture et Mme Landreau précise qu'elle n'est sur la structure que le jeudi et le vendredi, et sera absente sur de longues périodes pour ses stages.

Mme Protois-Menu et Mme Cardinaud présentent les charges de personnels du chapitre 012 intégrant :

- la nouvelle prise en charge de la Mutuelle, le remplacement d'agents en arrêt, la revalorisation du Smic et de l'apprentie, la hausse des cotisations CNRACL (+3%), la provision de charges ARE et de CIA, ainsi que la revalorisation de l'IFSE (en compensation des agents bénéficiaires de l'augmentation du Smic).
- la création d'un poste en accroissement temporaire à 28h pour limiter les remplacements.
- le GVT (glissement vieillesse technicité) est maintenu à 2%, pour envisager les avancements d'échelons et autres évolutions salariales qui pourraient intervenir en cours d'année.

Mme Cardinaud explique qu'une provision pour risques et charges est envisagée dans le cadre d'un éventuel départ d'une collectivité à qui il serait nécessaire de rembourser sa quote-part. De plus, les dotations aux amortissements sont fortement augmentées en raison d'investissements conséquents en 2024, 2025 et en prévision de 2026. Les charges financières et les autres charges de gestion courantes sont réduites à leur strict besoin. Il est prévu un versement à la section d'investissement de 18 K€, pour compléter si nécessaire des travaux non bénéficiaires de subventions d'investissements CAF.

Mme Protois-Menu rappelle que depuis l'ouverture de la structure, de gros travaux d'entretien n'ont jamais été réalisés et qu'il va devoir être nécessaire d'investir pour maintenir la structure en bon état de fonctionnement.

2.2 Mme Protois-Menu et Mme Cardinaud présentent le détail des RECETTES de fonctionnement selon le tableau suivant :

		BP 2025 initial	BP 2025 + DM	BP 2026 prévi
013	Atténuation de charges	5 000,00	5 000,00	11 258,88
70	Produits des services	155 000,00	154 700,00	180 000,00
74	Dotations et participations	612 900,00	612 900,00	645 000,00
75	Autres produits gestion courante	4,42	4,42	5,00
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprise sur provisions	-	-	-
Total	RECETTES REELLES	772 904,42	772 604,42	836 263,88
042	Opération de transferts entre section	2 000,00	2 300,00	8 000,00
002	Excédent antérieur reporté Fonc	95 155,58	95 155,58	177 936,12
Total	RECETTES TOTALES	870 060,00	870 060,00	1 022 200,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		- €	- €	- €

Mme Cardinaud explique que le montant du chapitre 013 Atténuation de charges est fortement augmenté à 12 K€ compte tenu des dossiers en cours. Elle précise que pour 2025, 30 K€ de remboursements d'Indemnités journalières ont été perçus.

Mme Protois-Menu précise que les produits de service sont revalorisés à 180 K€, compte tenu des résultats 2025 de 200 K€. Mme Cardinaud explique que ces montants seront beaucoup plus en adéquation avec les déclarations prévisionnelles faites auprès de la CAF, permettant un calcul de la PSU plus ajusté

pour « compenser » les recettes, et plus proche du montant final versé au vu du réel déclaré. Néanmoins la prudence reste nécessaire si des difficultés de remplissage des places liées à la baisse de la natalité étaient constatées. Ainsi, l'intégralité des prestations de la CAF sont réévaluées à 335 K€ (les plafonds de la CAF ayant été revalorisés en 2025), correspondant à 85% du montant prévisionnel 2026.

Mme Rivière demande si les quotients des familles (ressources) sont plus importants.

Mme Landreau et Mme Protois-Menu expliquent que sur le secteur, les revenus sont assez importants. Elles rappellent que les nouveaux taux et les nouveaux modes de calculs de la CAF sont très favorables à la petite enfance.

Concernant les autres produits de gestion courante, **Mme Cardinaud**, précise que le montant de 5 € correspond aux arrondis de prélèvement à la source. Ensuite, elle précise que l'augmentation du chapitre 042 correspond aux subventions amortissables.

Mme Cardinaud explique que le montant du report de l'excédent est partagé, à raison de 177 K€ en fonctionnement et 40K € en investissement.

Mme Pirois demande le montant des recettes réelles de 2025 et **Mme Cardinaud** précise qu'elles sont de 935 K€.

Au vu des résultats présentés, la section de fonctionnement présente un résultat légèrement en suréquilibre. **Mme Protois-Menu et les membres du comité** demande le réajustement à l'équilibre par l'augmentation du montant du virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements qui seront rapidement impactées par les nouveaux investissements de 2026, limitant le recours à une DM.

Mme Protois-Menu propose de maintenir les participations communales à l'identique de 2025 selon le tableau suivant :

	CLISSON	GORGES	GETIGNE	ST-LUMINE	TOTAL
Participation 2025	115 143 €	97 429 €	62 000 €	35 428 €	310 000 €
Participation 2026	115 143 €	97 429 €	62 000 €	35 428 €	310 000 €

2.3 Mme Protois-Menu présente le détail des DEPENSES d'investissement selon le tableau suivant :

		BP 2025 initial	BP 2025 + DM	BP 2026 prévi
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	68 700,00	68 700,00	79 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-
Total	DEPENSES D'EQUIPEMENT	72 700,00	72 700,00	83 000,00
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	-	-	-
16	Remboursement d'emprunts	14 000,00	13 700,00	14 000,00
27	Autres Immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transferts	2 000,00	2 300,00	8 000,00
041	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales			
Total	DEPENSES TOTALES	88 700,00	88 700,00	105 000,00
	TOTAL RAR n-1 (dépenses)	23 115,08	23 115,08	6 398,85

Mme Cardinaud précise que le montant proposé intègre les frais de notaires pour l'acquisition du terrain, et que de nombreux travaux doivent encore être envisagés : peintures extérieures et intérieures. Elle ajoute que certains travaux et équipements envisagés dans la subvention CAF n'ont pas encore été réalisés : équipements de cuisine, oculus de portes et plafonniers (demandés par la PMI), badgeuse... Il est également nécessaire de prévoir des crédits pour le remplacement des équipements tels que « lave-linge » et « sèche-linge ».

Mme Cardinaud précise que le montant des restes à réaliser concerne principalement les équipements informatiques et ceux de la baie de brassage pour la sauvegarde des données ; ainsi que la vaisselle achetée dans le cadre de la loi Egalim.

Mme Pirois demande si des investissements également sont prévus pour des tapis de jeux et autres équipements pour les enfants.

Mme Protois-Menu répond que des montants sont bien prévus dans les budgets pour cela.

2.4 Mme Protois-Menu présente le détail des RECETTES d'investissement selon le tableau suivant :

		BP 2025 initial	BP 2025 + DM	BP 2026 prévi
13	Subventions d'investissement	47 517,99	46 517,99	12 551,89
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
Total	RECETTES D'EQUIPEMENT	47 517,99	46 517,99	12 551,89
002	Solde d'exécution d'inv. reporté	24 997,09	24 997,09	6 846,96
021	Virement de la section de fonct.	-	-	18 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	300,00	300,00	9 000,00
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	29 000,00	29 000,00	40 000,00
024	Cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transferts	10 000,00	11 000,00	25 000,00
Total	RECETTES TOTALES	111 815,08	111 815,08	111 398,85
	RAR n-1 (recettes)			
	Déficit ou Excédent d'investis.	23 115,08	23 115,08	6 398,85
	Solde RAR	- 23 115,08	- 23 115,08	- 6 398,85
	Besoin ou Capacité de financement	0,00	0,00	0,00

Mme Cardinaud explique qu'il reste des remboursements à percevoir en lien avec les dossiers de subventions CAF accordés en 2024 et 2025.

Mme Protois-Menu demande si la badgeuse a été intégrée à la demande d'investissement CAF, ce qui est confirmé par **Mme Cardinaud**, et précise qu'il aurait été possible de faire une demande auprès du Fond Public et Territoire.

Mme Cardinaud propose le montant de 9 K€ au titre du FCTVA au vu du retour déjà transmis par la préfecture. Ce montant est lié aux investissements conséquents de 2024. De ce fait, avec les travaux de la chaudière sur 2025, le FCTVA de 2027 sera également très positif.

Concernant l'affectation partielle du résultat 2025, **Mme Cardinaud** propose la somme de 40 K€ qui permettra de maintenir la capacité d'investissement à la hauteur de l'année passée en l'absence de nouvelles subventions CAF.

Mme Protois-Menu et Mme Cardinaud proposent un résultat à l'équilibre pour la section « Investissement » et ajusté en corrélation avec le résultat de la section « Fonctionnement ».

Mme Cardinaud rappelle les échéances des deux emprunts actuellement en cours :

- 1^{er} emprunt contracté à la construction du bâtiment et qui se terminera le 01/01/2028 (en cours de 15 K€ au 31/12/2025),
- 2^{ème} emprunt contracté en 2024 pour la rénovation de la toiture et l'acquisition du logiciel métier se terminera au 15/07/2034 (en cours de 49,5 K€ au 31/12/2025).

Mme Pirois, Mme Landreau et Mme Protois-Menu échangent sur l'achat de matériels pédagogiques.

Mme Cardinaud présente la synthèse ajustée du budget primitif 2026 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses		
Réalisations de l'exercice	1 022 200,00 €	105 000,00 €
<i>Dépenses</i> <i>Restes à réaliser N-1</i>		+ 6 398,85 €
Sous-Total DEPENSES	1 022 200,00 €	111 398,85 €
Recettes		
Réalisations de l'exercice	844 263,88 €	104 551,89 €
<i>Recettes</i> <i>Restes à réaliser N-1</i>		- €
Résultat N-1 reporté	+ 177 936,12 €	+ 6 846,96 €
Sous-Total RECETTES avec résultat N-1	1 022 200,00 €	111 398,85 €
EQUILIBRE BUDGETAIRE	0,00 €	0,00 €

Les élues échangent sur l'équilibre et l'autonomie financière du SIVU et les situations particulières RH qui génèrent des dépenses supplémentaires.

3. RESSOURCES HUMAINES

26.02.02

▀ Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique

Madame la Présidente rappelle que,

Depuis 1998, le SIVU de la petite enfance adhère au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique (CDG 44), considérant l'obligation faite à la collectivité de soumettre à un examen médical au moment de l'embauche et périodiquement à un examen médical de suivi l'ensemble de ses agents.

La dernière convention étant arrivée à échéance, Madame la Présidente propose de souscrire une nouvelle adhésion avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

L'ensemble des prestations déclinées dans la convention est financé par une cotisation patronale spécifique, modifiable annuellement par le conseil d'administration du CDG 44 et assise sur la masse salariale. Pour l'année 2026, la cotisation est fixée à 0,51 %.

Les visites non honorées et non excusées feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Le montant par visite a été fixé à 70 € pour l'année 2026 et est également révisable chaque année.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

VU le budget du SIVU de la Petite Enfance,

CONSIDÉRANT que la dernière convention signée avec le centre de gestion de la fonction publique de Loire-Atlantique est arrivée à échéance,

VU le projet de convention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique,

**Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

DÉCIDE de renouveler son adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, renouvelable par reconduction expresse,

ACCEPTE de verser, en contrepartie de cette prestation de service :

- Une cotisation patronale modifiable annuellement, au taux de 0,51 % pour 2026, assise sur la masse salariale,
- Par visite médicale non honorée et non excusée, un montant unitaire révisable annuellement, fixé, pour l'année 2026 à 70 €.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DEBAT

Mme Cardinaud précise que les montants présents dans la nouvelle convention n'ont pas été augmentés par le CDG44.

4. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Mme Protois-Menu explique que l'acte notarié d'achat du terrain pour la construction de la crèche auprès de la Ville de Clisson n'a pas été retrouvé et qu'elle a donc fait une demande auprès de la Ville pour régulariser la situation. Des délibérations ont été prises en 2007 par la Ville et le SIVU à cet effet, mais l'acte n'a pas été réalisé.

Mme Cardinaud précise que la personne en charge de l'Urbanisme à la Ville de Clisson vient de proposer un rendez-vous avec les notaires « de l'Estuaire ».

Mme Pirois précise que les géomètres sont intervenus en 2013 pour partager le terrain initial, et **Mme Protois-Menu** ajoute qu'un triangle a pourtant été signé à cette époque.

Mme Cardinaud demande si un membre du comité accepte de l'accompagner à ce rendez-vous préparatoire à la signature de l'acte afin qu'une autre personne puisse entendre les enjeux financiers qui pourraient découler de ce rachat (qui va payer les frais notariés, qui va payer la taxe foncière...).

Mme Protois-Menu et **Mme Rivière** se proposent d'être disponibles selon la date retenue.

Mme Protois-Menu rappelle qu'une convention « Technique » (Informatique, espaces verts et bâtiments) a été revue en réunion avec les Maires et des corrections ont été apportées. Elle précise que son objectif est de permettre au SIVU de maîtriser le coût des interventions des agents de la Ville de Clisson et autres charges induites chaque année.

Mme Cardinaud précise les nouvelles modalités de calcul ainsi que les nouvelles charges liées à l'utilisation du bureau et du photocopieur. **Mme Protois-Menu** ajoute qu'une modification de la crèche pour ajouter un local administratif serait trop onéreuse car il serait nécessaire de mettre en conformité la structure par rapport aux normes actuelles.

Les élues valident la proposition de convention à effet au 1^{er} janvier 2026, qui sera soumise au prochain conseil de la Ville de Clisson, puis signature auprès de Mme la Présidente.

Mme Protois-Menu précise que l'appel d'offre pour la restauration a été publié et que 2 téléchargements viennent d'être réalisés, ne présageant pas du nombre de réponses finales. La clôture est fixée au 27 février 2026.

Mme Protois-Menu aborde le sujet du parking sous convention avec la Ville de Clisson et l'Agglo.

Mme Cardinaud demande à **Mme Rivière** qui travaille régulièrement avec l'Agglo, si elle peut se renseigner à ce sujet par rapport au courrier qui avait été envoyé en début d'année pour le renouvellement de la convention. Les élues échangent sur la situation.

Mme Protois-Menu précise qu'en vu des élections, la recherche de solutions techniques pour les signatures des flux électroniques est en cours avec la Trésorerie. Elle ajoute que le SIVU est également en train de devenir autonome sur l'affranchissement des courriers.

Enfin, **Mme Protois-Menu** et **Mme Cardinaud** expliquent le questionnement sur le projet de modification du tableau des effectifs par rapport à la problématique du poste partagé de la restauration et les soucis de remplacement d'agents en arrêt.



L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Présidente** clôt la séance à 21h.

Alexia Pirois

Séverine Protois-Menu

Secrétaire de séance

Présidente

